



Retracting pour achat salon après 1 jour?

Par **sorayaso**, le 12/04/2011 à 20:17

Bonjour,
je viens d'aller cher un vendeur de salon et je lui ai laissé un acompte de 30% mais en rentrant j'ai fait des recherches et je me suis aperçu que c'était une société pas sérieuse avec beaucoup de souci de qualité par conséquent demain je voulais aller me retracter et récupérer mon chèque.
est ce possible?
puis je faire une opposition au chèque et faire une lettre avec AR?
merci

Par **mimi493**, le 12/04/2011 à 21:37

Il n'y a pas de droit de rétractation pour un achat en salon. Vous avez versé un acompte, la commande est ferme et vous ne pouvez vous dédire.
Faire opposition au chèque serait un délit